

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 22 mars 2010 – 20 H

Présents : M. MAYOUSSIER, DENEULIN, MICHAUD, SOUCHON, LEQUIN-SOUCHON, ABITBOL, M. AMPHOUX, AVOINE, FARLEY, GARCIA, GRIOT, POMPANON, STUBER.
Mmes CONTAT FABBRI, MENU.

Absents et excusés : M. FRANGIAMONE.

Pouvoir : Mme ALLEMAND donne pouvoir à M. STUBER

Secrétaire de séance : M. DENEULIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2009,
 - 2) Vote du compte de gestion 2009
 - 3) Affectation du résultat 2009,
 - 4) Vote du taux des trois taxes pour 2010,
 - 5) Crédits scolaires 2010,
 - 6) Subventions aux associations pour 2010
 - 7) Budget primitif 2010,
 - 8) Indemnités de régisseurs de recettes,
 - 9) Attribution de bons d'achat pour le « Lâcher de peintres »
 - 10) Attribution d'un bon d'achat au Salon des artistes peintres de Vif,
 - 11) Subvention à l'entente bouliste du Trièves pour le grand prix,
 - 12) Reversement d'une subvention du Conseil Général au Sou des Ecoles,
 - 13) Coupes de bois 2010
 - 14) SIGREDA adhésion de 2 nouvelles communes
 - 15) OPAC 38, projet de construction de logements sociaux
 - 16) SMTC concertation préalable nouvelle ligne E de tramway
 - 17) Convention ski de fond 2009/2010
 - 17 b) Demande de subvention pour signalétique et plaquette publicitaire de mise en valeur du domaine de ski de fonds
 - 18) Autoriser de circulation aux motoneige des services
 - 19) Convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Isère
- Questions diverses

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances qui expose que le Compte Administratif est révélateur de la maîtrise des dépenses pour permettre de se dégager les moyens de réaliser les investissements programmés à l'avenir.

M. LEQUIN-SOUCHON présente le Compte Administratif pour l'exercice 2009 :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Mandats / Titres émis	1 041 320,58 €	1 375 027,67 €
SOLDE POSITIF	333 707,09 €	
Excédent antérieur reporté 002		343 900,48 €
TOTAL	1 041 320,58 €	1 718 928,15 €
EXCEDENT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT = 677 607,57 €		

.../...

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Mandats / Titres émis	600 479,99 €	292 860,42 €
SOLDE NEGATIF	- 307 619,57 €	
Solde d'invest. 2008 reporté 001		142 014,72 €
TOTAL	600 479,99 €	434 875,14 €
DEFICIT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT = - 165 604,85 €		

M. Le Maire quitte l'assemblée au moment du vote comme le prévoit la législation.

Sur la proposition de M. Laurent LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve le Compte Administratif 2009,

2 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

M. Le Maire donne la parole à M. Laurent LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances qui rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu de la règle de la séparation de fonction ordonnateur/comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. Le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. Le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par Mme La Trésorière Principale de VIF et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la Trésorière Principale,

sur la proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- adopte le compte de gestion 2009

3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2009 AU BUDGET PRIMITIF 2010

M. Le Maire donne la parole à M. Laurent LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances qui communique au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2009 :

BUDGET 2009	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	600 479,99 €	292 860,42 €	-307 619,57 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 041 320,58 €	1 375 027,67 €	333 707,09 €

Compte tenu des ces résultats et après intégration des résultats 2008, il convient :

- de définir le montant des restes à réaliser en investissement à reprendre en 2010
- de définir le besoin de financement de la section d'investissement
- d'affecter le résultat 2009 au budget primitif 2010

M. LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances propose les ventilations suivantes :

<p><u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2009</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat de l'exercice - 307 619,57 € • Intégration du résultat 2008 142 014,72 € • Solde d'exécution 2009 - 165 604,85 € • Cpte 001 (DI) • Reprise des Restes à Réaliser 2009 - 35 200,00 € • BESOIN DE FINANCEMENT - 200 804,85 € 	
<p><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat de l'exercice 333 707,09 € • Intégration du résultat 2008 343 900,48 € • RESULTAT A AFFECTER 677 607,57 € 	

Et propose l'affectation du résultat 2009 au budget primitif 2010 comme suit :

<p><u>AFFECTATION DU RESULTAT EN 2010</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Excédent de fonctionnement capitalisé Compte 1068 (RI) <i>Pour résorber le déficit d'investissement</i> 200 804,85 € • Résultat de fonctionnement reporté Cpte 002 (RF) <i>Pour alimenter les recettes de fonctionnement</i> 476 802,72 € 	
--	--

Après que le Conseil ait entendu cet exposé et qu'il ait été répondu aux questions, et sur la proposition de Mr le Maire et de Mr LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le montant des restes à réaliser 2009 à reprendre en 2010 arrêté à la somme de 35 200,00 €
- et approuve l'affectation du résultat 2009 au Budget Primitif 2010 telle que présentée ci-dessus.

4 -VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES POUR 2010

M. Le Maire donne la parole à M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances, qui rappelle les trois taux jusqu'ici appliqués et propose leur reconduction pour 2010 :

TAXES	TAUX 2007	TAUX 2008	TAUX 2009	Bases prévisionnelle 2010	TAUX 2010	Produit Attendu 2010
Taxe d'habitation	8,98 %	8,98 %	8,98 %	2 281 000 €	8,98 %	204 834 €
Taxe foncier bâti	16 %	16 %	16 %	1 532 000 €	16 %	245 120 €
Taxe foncier non bâti	112,70 %	112,70 %	112,70 %	42 200 €	112,70 %	47 559 €
					TOTAL Pour mémoire Produit 2009	497 513 € 476 345 € (soit environ + 4,4 % en 2010)

Suite cet exposé, et sur la proposition de Mr Le Maire et de M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés:

- valide les taux des trois taxes ci-dessus proposés.

5 - CREDITS SCOLAIRES 2010

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Luc ABITBOL, Adjoint à la vie scolaire qui rappelle les montants des crédits scolaires votés en 2009 :

	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTAUX
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle et Elémentaire	
Effectifs retenus Au 01/01/2009	58	90	42	190
Crédits par élève 71,50€	4 147 €	6 435 €	3 003 €	13 585 €
5 % versés aux coopératives	-207 €	- 322 €	- 150 €	-679 €
Crédit exceptionnel renouvellement livres		1 500 €		1 500 €
Crédits pour abonnements (sauf B.O)	200 €	300 €	200 €	700 €
TOTAL	3 940 €	7 613 €	2 853 €	14 406 €
Transports sorties scolaires 420 €/classe	840 €	1 680 €	840 €	3 360 €
Transports sorties piscine		2 800 €	2 800 €	5 600 €
Transport collège		75 €	75 €	150 €
TOTAL TRANSPORTS	840 €	4 555 €	3 715 €	9 110 €
Activités Musidauphins		2 500 €		2 500 €
Activités EMALA			800 €	800 €
TOTAL ACTIVITES				3 300 €
Maintenance informatique		3 000 €		3 000 €
Acquisitions Equipements	Préau 28 000 €	Ordinateurs 4 000 €	Jeux en bois 5 000 €	37 000 €
Participation séjours		Classe de mer 3 131 €	Classe de mer 2 087 €	5 218 €
Participation animations	Parcours sonore 1 645 €			1 645 €
Opération Fruits à la récré	250 €	500 €	250 €	1 000 €
TOTAL SEJOURS + INITIATIVES				
			TOTAL GENERAL	75 379 €

M. ABITBOL propose au Conseil Municipal d'allouer les crédits suivants pour 2010 :

	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTALS
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle et Elémentaire	
Effectifs retenus Au 01/01/2009	51	90	45	186
Crédits par élève 72,00 €	3 672 €	6 480 €	3 240 €	13 392 €
5 % versés aux coopératives	-184 €	- 325 €	- 162 €	- 670 €
Crédit exceptionnel renouvellement livres		1 500 €	500 €	2 000 €
Crédits pour abonnements (sauf B.O)	200 €	300 €	200 €	700 €
TOTAUX FOURNITURES				16 092 €
Transports sorties scolaires 430 €/classe	860 €	1 720 €	860 €	3 440 €
Transports sorties piscine		2 850 €	2 850 €	5 700 €
Transport collège		80 €	80 €	160 €
TOTAL TRANSPORTS				9 300 €
Piscine Varcès location bassins		1 600 €		1 600 €
Activités artistiques + culturelles		2 500 €		2 500 €
Activités EMALA			800 €	800 €
TOTAL ACTIVITES				4 900€
Acquisitions Ordinateurs	1 000 €		2 000 €	3 000 €
Equipements Litterie	800 €			800 €
Bibliothèque		500 €		500 €
Ecole numérique rurale (ENR)		12 000 €		12 000 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 800 €	500 €	2 000 €	16 300 €
Participation classe de mer		4 500€		4 500 €
Participation spectacles		700 €		700 €
TOTAL SEJOURS + INITIATIVES				5 200 €
			TOTAL GENERAL	51 792 €

Suite cet exposé, et sur la proposition de Mr Le Maire et de M. Jean-Luc ABITBOL, Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés:

- valide les propositions de crédits scolaires ci-dessus de façon à les inscrire au BP 2010.

6 - SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué en charge des associations, qui rappelle au Conseil Municipal les montants des différentes subventions allouées les trois années précédentes.

M. STUBER, après analyse des dossiers de demandes de subventions, propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2010, les subventions suivantes :

	2007	2008	2009	POUR 2010		
	Montant attribué			locaux	Ext	Propositio n comm°
ASSOCIATIONS COMMUNALES	4 218	4 560	5 625			5610
St Barthélémy La Pierre Actif	0	135	250			250
La Gaule de la Vallée de la Gresse	235	245	245			245
Le Sou des écoles de Prélénfrey	300	315	475			500
Le Sou des écoles Saillants St Barthélémy	1945	2040	2200			2200
Les Ateliers de St Barth.			100			200
Histoire et Patrimoine du Gua			150			300
K'DANCE	395	415	415			415
Le Gua'Quarelle	150	160	250			290
Le Col Vert	200	210	210			210
Maison des Jeunes de Prélénfrey	123	130	130			0
Prélénfrey Animation	190	200	200			250
Association des commerçants			250			0
Journal Le Bruyant	680	710	750			750
ASSOCIATIONS COMMUNALES SPORTIVES	1 375	1 440	1 760			1 560
Sté de chasse - ACCA	200	210	210			210
CAF	420	440	500			500
Club de Gymnastique Volontaire	250	260	360			390
Ski Club Arzelier	105	110	180			100
La Boule Ardente	300	315	360			360
Josace Club	100	105	150			0
Tennis Club du Gua			SIVOM U			
Tennis de Prélénfrey			SIVOM U			
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2 695	2 700	2 880			3060
Anciens Combattants UMAC	165	160	160			160
Anciens Combattants AFN	112	110	110			110
DDEN	60	100	100			120
Les Amis de la Vallée de la Gresse AVG	80	100	110			120
L'ECLAIR VIFOIS	340	360	400			500
Les Aigles Basket VIF	140	140	150			100
Rugby Club Monestiers RCVMT			SIVOM U			100
Ass° VALAVI - VIF						0
Amicale pour le don de sang bénévole VIF	0	0	100			100
Souvenir Français (2007 : except)	212	120	120			120
ANACR	112	110	110			110
Conjoints Survivants	112	110	110			110
ADMR	154	160	160			160
Foyer socio éducatif VIF	120	130	150			150
Ass° Musicale de VIF	1088	1100	1100			1100

ASSOCIATIONS AUTRES	324	325	715			655
MFR (selon nbre d'enfants scolarisés) Chatte			70 €/enft			
MFR - Coublevie						
IMT - Grenoble						
ADTC Ass° Pour le Dév. des Transp en commun	100	105	105			105
Ligue contre le Cancer			100			100
FRAPNA	112	110	110			150
Les Restau du Coeur	112	110	200			200
AFM			100			0
	2007	2008	2009	POUR 2010		

	Montant attribué			locaux	Ext		Proposition comm°
Château-Bernard Loisirs			100				0
Ass. Anciens Maires et Adjoints de l'Isère			néant				0
ADAMI Ass. Départ Ass. Mat. de l'Isère							0
Ass° PREVENTION ROUTIERE							100
Ass° pour l'enseignement des enfants malades à domicile et à l'hôpital AEEMDH							0
Ass° de Défense des Familles et de l'individu victime des dérives sectaires - ADFI							0
AVENIR – Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère							0
LPO							0
SPA							0
JUMEAUX ET PLUS							0
Ass° d'eau à eau							0
TOTAL	8 612	9 025	10 980				10 885

Sur proposition de Mr le Maire et de M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- valide, pour 2010, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées.

- autorise M. Le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

7) Budget primitif 2010

M. LEQUIN-SOUCHON, Adjoint délégué aux Finances, présente le projet de Budget Primitif 2010 au Conseil Municipal suite aux propositions étudiées en Commission des Finances.

Sur proposition de Mr le Maire et de M. LEQUIN-SOUCHON, Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- valide le Budget Primitif 2010 tel que présenté et annexé.

8 – INDEMNITES AUX REGISSEURS DE RECETTES

M. le Maire donne la parole à M. Laurent LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances, qui rappelle au Conseil Municipal que suite au remplacement de notre régisseur pour cause de retraite, une nouvelle organisation des services a été mise en place et de nouveaux régisseurs nommés pour l'encaissement des produits suivants :

- locations de salles
- vente de vignettes de ski de fond
- droits de places et marché
- accueil péri scolaire

Compte tenu de la responsabilité personnelle et pécuniaire engagée des régisseurs, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'allouer une indemnité annuelle selon le barème fixé par l'arrêté du 28 mai 1993
- fixer le montant des indemnités annuelles à :
 - o 110 € pour la régie vente de vignettes de ski de fond
 - o 110 € pour la régie des droits de place et marché
 - o 110 € pour la régie péri scolaire
 - o 120 € pour la régie location de salles

.../...

...8...

Suite cet exposé, et sur proposition de M. Le Maire et de Mr LEQUIN-SOUCHON, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **FIXE le montant des indemnités annuelles à :**
- - o **110 € pour la régie vente de vignettes de ski de fond**
 - o **110 € pour la régie des droits de place et marché**
 - o **110 € pour la régie péri scolaire**
 - o **120 € pour la régie location de salles.**

9 ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS AUX LAUREATS DU « LACHER DE PEINTRES »

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué aux Associations, qui informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la Foire aux Escargots, un « lâcher de peintres » a été organisé.

Cette manifestation offre la possibilité à de nombreux artistes peintres d'exprimer leur talent sur un thème proposé. A l'issue de cette journée, un jury procède à l'élection des meilleurs tableaux. Afin de récompenser les lauréats, M. STUBER propose qu'un bon d'achat leur soit attribué (fournitures de peinture à retirer chez CREA COULEURS à Echirolles ou chez DALBE à Grenoble).

M. STUBER propose d'allouer la somme totale de 250 € répartie comme suit :
1 bon d'achat de 90 € + 1 bon d'achat de 70 € + 1 bon d'achat de 50 € + 1 bon d'achat de 40 €

Suite cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et M. Serge STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **décide d'attribuer un bon d'achat à chaque lauréat du « lâcher de peintres »**
- **et fixe le montant des bons d'achat comme suit, pour un montant total de 250 € : 1 bon d'achat de 90 € + 1 bon d'achat de 70 € + 1 bon d'achat de 50 € + 1 bon d'achat de 40 €**

10 - ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT AU LAUREAT DU SALON DES ARTISTES PEINTRES DE VIF

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué aux Associations, qui informe le Conseil Municipal de la tenue du prochain salon des artistes peintres et sculpteurs de VIF.

M. STUBER rappelle au Conseil Municipal que nous participions, les années précédentes, à la dotation de ce salon en offrant un livre d'art à remettre au lauréat. Pour 2010, M. STUBER propose d'allouer un bon d'achat à valoir chez CREA COULEURS à Echirolles ou chez DALBE à Grenoble pour l'achat de fournitures de peinture.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'attribuer un bon d'achat au lauréat du salon des artistes peintres de VIF
- fixer le montant de ce bon d'achat à la somme de 50 €.

Suite à cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et M. Serge STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **décide d'attribuer un bon d'achat au lauréat du salon des artistes peintres de VIF**
- **et fixe le montant de ce bon d'achat à la somme de 50 € (cinquante euros)**

11 –SUBVENTION A L'ENTENTE BOULISTE DU TRIEVES

M. Le Maire donne la parole à M. Serge STUBER, Conseiller Municipal délégué aux Associations, qui informe le Conseil Municipal d'une manifestation sportive prévue par l'Entente Bouliste du Trièves. Cette association réitère l'organisation du « Grand Prix du Trièves ». Cette compétition aura lieu les 1^{ER} et 2 mai 2010 et réunira 32 quadrettes des divers clubs de la région.

Afin de les aider dans ce projet, l'association nous sollicite pour l'octroi d'une subvention. Pour information, nous avons versé la somme de 150 € en 2009.

Suite à cet exposé et sur proposition de Mr Le Maire et M. Serge STUBER, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Entente Bouliste du Trièves pour permettre l'organisation du Grand Prix du Trièves 2010**
- **et fixe le montant de la subvention allouée pour 2010 à la somme de : 150 € (cent cinquante euros)**

12 - SUBVENTION NATATION DU CONSEIL GENERAL AU SOU DES ECOLES DES SAILLANTS ET DE PRELENFREY

M. le Maire donne la parole à M. Jean Luc Abitbol, Adjoint qui informe le Conseil Municipal du versement d'une subvention du Conseil Général, fin 2009, pour participer aux sorties « natation » des élèves du groupe scolaire et de l'école de Prélénfrey :

Groupe scolaire subvention de 418,00 €
Prélénfrey subvention de 189,20 €

M. Le Maire rappelle que la Mairie finance les frais de transports et de location des bassins. Le Sou des Ecoles, pour sa part, finance les heures des maîtres nageurs. A cette fin, la subvention du Conseil Général doit leur être attribuée.

M. Le Maire indique que, pour les années suivantes, le dossier de demande de subvention sera établi par le Sou des Ecoles, des Saillants et de Prélénfrey, et non pas par la Mairie de façon à ce que la subvention soit directement versée.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de reverser la subvention du Conseil Général aux deux Sou des Ecoles soit la somme de 418 € pour le Sou des Ecoles des Saillants et la somme 189,20 € pour le Sou des Ecoles de Prélénfrey.

Suite à cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Jean Luc Abitbol, Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **décide de reverser la subvention du Conseil Général aux deux Sou des Ecoles**
- **décide de verser la somme de 418 € au Sou des Ecoles des Saillants**
- **décide de verser la somme 189,20 € au Sou des Ecoles de Prélénfrey**

13 –COUPES DE BOIS 2010 EN FORET COMMUNALE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2010 dans les forêts soumises au régime forestier, à savoir :

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
5	373	30	0	Vente groupée
12	0	100	0	Vente sur pied
13	0	100	0	Vente sur pied
14	626	56	0	Vente sur pied

M. Le Maire précise qu'en ce qui concerne les bois issus des parcelles N° 5 et des parcelles 1 et 3 invendues en 2009, l'O.N.F. propose de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, conformément aux articles L 144-1-1 et R 1445-1-1 du Code Forestier.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **demande à l'Office National des Forêts de procéder, en 2010, au martelage des coupes désignées ci-dessus**
- **précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation**
- **approuve la proposition de l'O.N.F.**
- **lui donne délégation pour l'accord sur la proposition finale du contrat de vente (prix et identité de l'acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée avec l'Office National des Forêts.**

14 – ADHESION DES COMMUNES DE ST-MARTIN DE CLELLES ET DE NOTRE DAME DE VAULX AU SIGREDA

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre AMPHOUX, Conseiller Municipal délégué au SIGREDA, qui informe le Conseil Municipal d'une demande d'adhésion des Communes de ST-MARTIN DE CLELLES et de NOTRE DAME DE VAULX au SIGREDA.

Comme prévu dans les statuts, cette demande, pour être validée, doit recevoir l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes.

Vu l'article XVI des statuts du SIGREDA concernant l'adhésion de nouvelles communes,

Vu les demandes d'adhésion des Communes de ST-MARTIN DE CLELLES et de NOTRE DAME DE VAULX

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Jean-Pierre AMPHOUX, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **émet un avis favorable à la demande d'adhésion au SIGREDA des Communes de ST-MARTIN DE CLELLES et de NOTRE DAME DE VAULX.**

15 – OPAC 38 : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX AUX SAILLANTS ET A ST-BARTHELEMY

M. Le Maire donne la parole à M. Bernard DENEULIN, Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, qui informe le Conseil Municipal d'un projet de construction de logements sociaux aux Saillants et à St-Barthélémy en partenariat avec l'OPAC 38.

Ces projets de construction de logements sont envisagés sur des parcelles propriétés de la Commune :

Aux Saillants parcelle AC 204
A St-Barthélémy parcelles AE 26 et AE 27

Concernant le bâtiment de la cure situé sur la parcelle AC 204 aux Saillants, il est précisé que le logement actuellement occupé est soumis à un bail locatif prenant fin en décembre 2011.

M. DENEULIN indique que ces projets, confiés à l'OPAC 38, bénéficient des prêts aidés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Bernard DENEULIN, Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **confie la réalisation de ces projets de construction à l'OPAC 38,**
- **autorise l'OPAC 38 et ses techniciens mandatés, à pénétrer sur les terrains,**
- **autorise l'OPAC 38 à conduire les études nécessaires permettant de déposer une demande de permis de construire sur les parcelles pré citées.**

16 – SMTC : CONCERTATION PREALABLE NOUVELLE LIGNE « E » DE TRAMWAY

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Paul MICHAUD, Adjoint délégué au SMTC, qui informe le Conseil Municipal d'un projet du SMTC concernant la création d'une nouvelle ligne de tramway, ligne E, entre Le Fontanil-Cornillon et les grands boulevards via St-Egrève et St-martin Le Vinoux. Compte tenu des contraintes de ce projet, il est apparu qu'une extension sud sur le cours de la Libération devait être envisagée. Ce projet, en conformité avec le Schéma Directeur tramway, prévoit, à terme, une extension du réseau de tramway sur la totalité de l'axe nord-sud, de la porte de la Bastille à Pont de Claix.

Notre Commune étant desservie par la ligne 17, nous sommes aujourd'hui sollicités pour nous prononcer sur une nouvelle concertation préalable, nécessaire avant engagement de toutes démarches.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Jean-Paul MICHAUD, Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **émet un avis favorable pour une nouvelle concertation préalable au projet d'extension de la ligne E sur le cours de la Libération**

17 – CONVENTION SKI DE FOND 2009 /2010

M. Le Maire donne la parole à M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, qui fait part au Conseil Municipal d'un projet de convention reçu dernièrement pour convenir des modalités de gestion du domaine skiable pour la saison 2009/2010.

M. FARLEY rappelle au Conseil Municipal que le domaine de ski nordique est géré par une convention tripartite entre les communes de CHATEAU-BERNARD, ST-ANDEOL et LE GUA.

Cette convention a pour objet de mettre en œuvre une organisation commune de gestion du domaine de ski de fond sur le périmètre de compétence de chaque commune : zone nordique de Château-Bernard, zone nordique de St-Andéol et zone nordique de Prélénfrey.

Cette convention règle :

- l'organisation et le fonctionnement de la saison de ski
- la gestion du domaine skiable
- la répartition des charges pour chaque commune

Un exemplaire de ladite convention est communiqué aux élus pour information.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur la proposition de Mr Le Maire et de M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **valide les termes de ladite convention tripartite entre les communes de CHATEAU-BERNARD, ST-ANDEOL et LE GUA pour la saison 2009/2010**
- **valide le mode de répartition des coûts de gestion du domaine skiable**
- **et autorise le Maire à signer la dite convention**

17 b - DEMANDE DE SUBVENTION POUR SIGNALÉTIQUE ET PLAQUETTE PUBLICITAIRE DE MISE EN VALEUR DU DOMAINE DE SKI DE FOND

M. Le Maire donne la parole à M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, qui fait part au Conseil Municipal d'un projet de mise en place d'une signalétique sur le domaine de ski de fond des trois communes : CHATEAU-BERNARD, ST-ANDEOL et LE GUA assorti d'une publicité sous forme de plaquette.

Le coût de ces deux opérations s'élève à la somme T.T.C. de 3 060 €, montant subventionnable.

La Mairie de CHATEAU-BERNARD propose de porter ce projet, d'assurer le montage du dossier de subvention auprès des différents organismes. Toutefois, elle doit recevoir l'accord des trois communes.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- valide le projet de signalétique et de plaquette publicitaire pour la mise en valeur du domaine de ski de fond pour une dépense T.T.C. de 3 060 €
- désigne la Commune de CHATEAU-BERNARD pour porter ce projet.
- autorise la Commune de CHATEAU-BERNARD à solliciter les subventions auprès des organismes concernés.

18 – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES PISTES DE SKI EN MOTONEIGE

M. Le Maire donne la parole à M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, qui fait part au Conseil Municipal d'une demande du chef d'exploitation du domaine skiable nordique permettant au personnel compétent et habilité des Remontées Mécaniques de circuler en motoneige sur les pistes de fond (et d'alpin) selon un itinéraire déterminé.

M. FARLEY rappelle au Conseil Municipal que le domaine de ski nordique est géré par une convention tripartite entre les communes de CHATEAU-BERNARD, ST-ANDEOL et LE GUA, convention validée le 22 mars 2010.

Cette autorisation de circulation est nécessaire pour les interventions d'urgence en cas de secours et pour pouvoir assurer les patrouilles.

L'attestation de conducteur de motoneige est délivrée par le chef d'exploitation.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur la proposition de Mr Le Maire et de M. Simon FARLEY, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le personnel titulaire de la conduite de motoneige à circuler sur les pistes de fond et d'alpin du domaine skiable nordique.
-

Comme prévu dans les statuts, cette demande, pour être validée, doit recevoir l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes.

19 – CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ISERE

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Luc ABITBOL, Adjoint délégué à la culture, qui informe le Conseil Municipal d'un projet de convention entre la Commune et la Bibliothèque Départementale de l'Isère (B.D.I.) pour le soutien au fonctionnement de notre bibliothèque municipale.

En effet, dans le cadre du fonctionnement de notre bibliothèque municipale, nous bénéficions de l'aide départementale pour le soutien et gestion de notre bibliothèque.

Cette aide se traduit par des interventions diverses telles que :

- Information, conseil et mise en place de partenariats
- Information et conseil pour l'aménagement des locaux et le mobilier
- Information et conseil pour des projets multimédia
- Aide au recrutement des personnels
- Gestion des collections

- Service de prêt de tous documents

.../...
...13...

M. ABITBOL Adjoint souligne que cette convention serait à valider pour trois ans.
Un exemplaire de la convention a été remis aux élus pour information préalable.

Après que le Conseil Municipal ait entendu cet exposé, et sur proposition de Mr Le Maire et de M. Jean-Luc ABITBOL, Adjoint, le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **approuve les termes de convention avec la B.D.I.**
- **autorise le Maire à signer ladite convention pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30